



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 36404

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Évaluation du plan Alzheimer 2008-2012 ». Le rapporteur souligne la nécessité de poursuivre la dynamique scientifique engagée par les mesures concernant la recherche et de l'amplifier dans un champ élargi. Il la remercie de bien vouloir lui faire parvenir son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport de Christine van Broekhoven et Joël Ankri examine les différents aspects du troisième plan Alzheimer français (2008-2012) et émet des recommandations en vue d'un éventuel futur plan. Le plan comprenait un volet médico-social, un volet sanitaire et un volet recherche, chaque volet étant doté de crédits importants (respectivement 1242 M€, 226 M€ et 188 M€). Quatorze mesures du plan concernaient la recherche, couvrant tous les champs pertinents dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des démences apparentées : recherche fondamentale, génétique humaine, recherche clinique, épidémiologie, recherche en sciences humaines et sociales, innovations technologiques, valorisation industrielle et promotion européenne. Le plan a contribué à une plus forte reconnaissance internationale des équipes françaises en raison d'avancées importantes dans la compréhension de la maladie notamment sur les facteurs génétiques. La production scientifique française sur la maladie d'Alzheimer a connu une forte augmentation et une augmentation de la proportion d'articles publiés dans des revues de haut niveau. La recherche en génétique humaine a été particulièrement fructueuse. Les avancées de l'imagerie cérébrale ont été remarquables, en partie grâce à la centralisation des données au CATI (centre d'acquisition et de traitement des images), associant des chercheurs du CEA (commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et du CHU Pitié-Salpêtrière, une structure qui a bénéficié du soutien du programme investissements d'avenir. Des cohortes de patients (MEMENTO, COMAJ) ont été créées, qui en conjonction avec les études génétiques et d'imagerie représentent des opportunités uniques pour la recherche française, de même que la cohorte « Constance » en population générale soutenue par le programme investissements d'avenir. Il demeure néanmoins des domaines de recherche insuffisamment avancés ou à poursuivre du fait de leur importance. Parmi ceci, il a été souligné la recherche clinique et l'attractivité de cette recherche sur la maladie d'Alzheimer pour les jeunes chercheurs, les recherches en sciences humaines et sociales sur les questions d'organisation et d'efficience des services de santé, de maintien de la participation sociale face aux restrictions d'activité et d'autonomie, celle de l'éthique, du refus de soin ou encore la recherche sur les malades jeunes. Conformément au discours du Président de la république, le 21 septembre 2012, les travaux d'élaboration du nouveau plan « maladies neurodégénératives », incluant la maladie d'Alzheimer, ont été initiés, sous l'égide de la ministre des affaires sociales et de la santé, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre déléguée des personnes âgées et de l'autonomie. Quatre groupes de travail thématiques composés d'experts du champ médical et médico-social et de chercheurs, ont ainsi été mis en place, afin d'identifier les mesures et actions du futur plan d'ici le premier trimestre 2014 : 1. améliorer le diagnostic, la prise en charge précoce des affections, l'entrée dans la maladie, 2.

répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tous les territoires, 3. adapter la société, la cité et accompagner l'évolution des pratiques dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bientraitance, 4. structurer et développer une recherche, tournée vers des approches et technologies de rupture, vers la médecine de demain (la médecine régénérative, la e-santé .) et ouverte sur l'Europe et l'internationale. Une concertation étroite avec les associations de malades, les représentants du secteur et l'ensemble des parties prenantes institutionnelles vient par ailleurs d'être initiée.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36404

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8948

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12954